



DISCOURS DU BUDGET

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

**Prononcé le 27 mars 1968 à
l'Assemblée législative de Québec par
L'HONORABLE PAUL DOZOIS
MINISTRE DES FINANCES**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	5
CHAPITRE I — LA SITUATION ÉCONOMIQUE	7
CHAPITRE II — L'EXERCICE FINANCIER 1967/68	8
1. Comptes budgétaires	8
2. Opérations non budgétaires	13
3. Besoins financiers	15
4. Mouvement des emprunts	15
5. États financiers additionnels	20
CHAPITRE III — PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 1968/69	22
1. Les dépenses	22
a) L'éducation	22
b) La sécurité sociale	24
c) Le développement économique	27
2. Le financement des dépenses	29
CONCLUSION	47

INTRODUCTION

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le budget du gouvernement du Québec a pris, en raison de l'ampleur des revenus et des dépenses de l'État, une importance primordiale dans notre vie économique et sociale dont il influence le cours. Il indique la politique que le gouvernement entend suivre au cours du prochain exercice, laquelle se fonde sur les objectifs qu'il s'est fixés.

Le présent budget reflète un double souci de réalisme et de progrès: de réalisme, en ce sens que j'entends expliquer clairement et sans détour les contraintes que nous avons dû nous imposer en raison de la conjoncture et des difficultés que connaissent les marchés financiers non seulement du Québec mais du monde entier; de progrès, pour que la province continue son essor grâce aux efforts que nous entendons faire dans le domaine de l'éducation, de la sécurité sociale et du développement économique.

L'an dernier, le budget des dépenses a été présenté en même temps que le discours du budget lui-même. Cette année, j'ai voulu suivre la même procédure afin d'éviter toute spéculation quant aux modifications à être apportées aux revenus.

Dans la première partie, je ferai une brève revue de la situation économique au Québec; dans la deuxième partie, j'analyserai l'état financier de l'exercice 1967/68; enfin, dans la troisième partie, j'indiquerai les prévisions pour l'exercice 1968/69 ainsi que les grandes lignes de la politique économique et sociale que nous entendons suivre.

CHAPITRE I

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Dans l'ensemble, la situation économique en Amérique du Nord n'a pas été très brillante au cours de 1967. Aux États-Unis, le produit national brut ne s'est accru, en volume, que de 2.5%. Il s'agit là de l'augmentation la plus faible depuis 1960. Au Canada, on a assisté au même ralentissement dans le rythme de la croissance et, à la fin de l'année, le chômage s'était assez nettement accru. En outre, les prix et les coûts canadiens ayant augmenté plus rapidement qu'aux États-Unis, les perspectives de maintenir un équilibre raisonnable de la balance des paiements se sont nettement détériorées. Des pressions sur le dollar canadien sont donc graduellement apparues.

Au Québec, le produit national brut a augmenté en 1967, de 7.5%, dont 3.5% en volume, alors que pour le Canada tout entier les augmentations correspondantes étaient de 6.5% et de 2.5% respectivement. Le rythme un peu plus rapide de la croissance au Québec a été surtout causé par une augmentation très forte des dépenses de tourisme, de l'ordre de \$500 millions.

Les marchés financiers qui s'étaient améliorés pour une courte durée au début de 1967, se sont détériorés rapidement par la suite. Les emprunts massifs du gouvernement américain et la résistance à augmenter l'impôt sur le revenu comme le demandait le Président des États-Unis, ont provoqué une hausse remarquable des taux d'intérêt sur le marché. Plus récemment, l'instabilité du système monétaire international a joué dans le même sens. Enfin, au Canada, les politiques suivies pour défendre les réserves de change ont contribué, depuis quelques mois, à accélérer l'augmentation des taux d'intérêt.

Après la quasi-stagnation de l'an dernier, l'économie américaine semble maintenant amorcer une reprise. Elle n'est sans doute pas encore très vive, mais elle se précise graduellement. Dans la mesure où les effets de cette reprise vont se faire sentir au Canada, dans la mesure aussi où semble s'atténuer la hausse des coûts de production canadiens, on peut donc s'attendre à une légère accélération de l'expansion dans notre pays. En fait, c'est à 7% environ que l'on évalue l'augmentation du produit national brut au Canada pour 1968. Cette expansion sera cependant peu soutenue par les investissements dont on n'attend pas une augmentation appréciable. Au contraire, l'accroissement de la demande des consommateurs devrait se poursuivre d'une façon soutenue.

Quant aux dépenses du secteur public, elles vont forcément se ressentir des politiques d'austérité qui ont été mises en vigueur. Le gouvernement fédéral, en cherchant à équilibrer son budget, va sans doute contribuer à réduire les pressions qui s'exercent sur le marché financier, mais la remise à plus tard ou la réduction de certains programmes de dépenses vont avoir des effets indiscutables sur le rythme d'expansion de l'économie.

Dans ces conditions, il faut prévoir qu'en 1968, une partie de la capacité de production de l'économie canadienne ne sera pas utilisée et que le chômage va se maintenir à un niveau plus élevé que celui des dernières années, alors que l'expansion avait été particulièrement forte.

Au Québec, nous n'avons pas encore raison de croire que l'expansion sera plus forte cette année que dans le reste du Canada. C'est donc à 7% environ que l'on évalue l'augmentation du produit national brut, dont au moins la moitié en volume.

Le gouvernement du Québec a dû recourir, lui aussi, à une politique d'austérité dont les effets sur les dépenses totales ne peuvent cependant être spectaculaires dans la mesure où, comme je l'expliquerai plus loin, certains types de dépenses sont non seulement incompressibles, mais s'accroissent rapidement. En outre, il est important que le gouvernement ne restreigne pas le montant des investissements qui, d'une façon ou d'une autre, sont reliés au budget. Il importe même de les accroître et, compte tenu des contraintes étroites que nous impose l'état des marchés financiers, de faciliter par diverses mesures, sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir, l'expansion de l'économie.

CHAPITRE II

L'EXERCICE FINANCIER 1967/68

Le présent chapitre résume les comptes budgétaires probables ainsi que les opérations non budgétaires de l'exercice 1967/68, et fournit une analyse de la politique d'emprunts pour la même période.

1. COMPTES BUDGÉTAIRES

Les résultats des dix premiers mois et une évaluation pour les deux derniers mois de l'exercice se terminant le 31 mars 1968 composent l'estimation des revenus et des dépenses dont on retrouvera le détail aux états 1 et 2. Il est opportun de comparer ces résultats probables avec les prévisions du discours du budget du 16 mars 1967.

TABLEAU « A »

COMPARAISON ENTRE LES PRÉVISIONS ET LES RÉSULTATS PROBABLES
POUR L'EXERCICE 1967-68

	Prévisions du 16 mars 1967	Résultats probables	Augmentation (+) ou diminution (-)
<i>(en millions de dollars)</i>			
Revenus	2 303.6	2 325.2	+ 21.6
Dépenses ordinaires	2 143.3	2 237.8	+ 94.5
Surplus au compte ordinaire	160.3	87.4	- 72.9
Dépenses en immobilisations	261.8	247.1	- 14.7
Investissements universitaires	35.0	34.9	- 0.1
Déficit aux comptes budgétaires	136.5	194.6	+ 58.1

Au cours de l'exercice, il est devenu nécessaire d'autoriser des crédits supplémentaires pour une somme de \$111.7 millions comme le démontre le tableau suivant.

TABLEAU « B »

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE 1967-68

	Ordinaires	Immobilisations	Total
Budget supplémentaire 1	\$ 38 123 200	\$1 500 000	\$ 39 623 200
Budget supplémentaire 2	4 800 000	1 000 000	5 800 000
Budget supplémentaire 3	36 712 000		36 712 000
Mandats spéciaux			
1 (Terres & Forêts)	375 000		375 000
2 (Famille & Bien-être social)	29 000 000		29 000 000
3 (Finances)	200 000		200 000
TOTAL	\$109 210 200	\$2 500 000	\$111 710 200

ÉTAT 1

PRÉVISIONS DES REVENUS pour l'exercice financier 1967-68 * (Revenus pour 10 mois et évaluation pour 2 mois)

Revenus fiscaux		
Corporations		
Capital et places d'affaires	\$ 46 400 000	
Profits	153 000 000	
		\$199 400 000
Profits d'exploitation minière		19 400 000
Profits sur les opérations forestières		2 300 000
Revenu des particuliers		522 600 000
Successions		36 500 000
Vente en détail		468 000 000
Gazoline		214 700 000
Tabac		38 000 000
Repas et hôtellerie		43 500 000
Courses		13 200 000
Télécommunications		9 500 000
Transferts de valeurs mobilières		2 700 000
Autres		3 400
		\$1 569 803 400
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers		
Mines		1 591 200
Ressources hydrauliques		28 581 700
Terres et forêts		21 849 200
Transports et communications		121 248 100
Autres		19 410 600
		192 680 800
Ventes et services		3 832 100
Intérêts		12 896 200
Amendes et confiscations		4 892 500
Recouvrements		7 668 300
Régie des alcools du Québec		
Revenu net d'exploitation		74 300 000
Permis et droits		23 200 000
		97 500 000
Gouvernement fédéral		
Subside basé sur la population		3 895 500
Péréquation en vertu des arrangements fiscaux et au titre du retrait de certains programmes conjoints		346 111 000
Compensation au titre du retrait de certains programmes conjoints		18 136 200
Versements inconditionnels		47 416 100
Part de l'impôt successoral		13 146 000
Contributions afférentes aux années antérieures en rapport avec certains programmes conjoints		6 567 200
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, gaz et vapeur		672 500
		435 944 500
Total des revenus		\$2 325 217 800

* Nouvelle méthode suggérée par l'Auditeur dans ses remarques générales aux Comptes publics 1966/67; voir comparaisons aux tableaux C et D.

ÉTAT 2

PRÉVISIONS DES DÉPENSES pour l'exercice financier 1967 '68 (Dépenses effectives pour 10 mois et évaluation pour 2 mois)

Ministères	Total	Ordinaires	En immobilisations
Affaires culturelles.....	\$ 10 790 800	\$ 9 798 700	\$ 992 100
Affaires intergouvernementales.....	1 051 700	1 051 700	—
Affaires municipales.....	30 471 000	30 471 000	—
Agriculture et colonisation.....	85 204 700	76 348 700	8 856 000
Conseil exécutif.....	9 598 400	9 598 400	—
Éducation.....	602 817 200	591 317 200	11 500 000
Famille et bien-être social.....	367 829 200	367 479 200	350 000
Finances.....	27 857 200	27 857 200	—
Industrie et commerce.....	11 861 700	11 851 700	10 000
Justice.....	58 380 400	58 380 400	—
Législation.....	5 146 700	5 146 700	—
Revenu.....	133 876 600	133 876 600	—
Richesses naturelles.....	12 524 400	10 804 900	1 719 500
Santé.....	605 445 600	587 980 300	17 465 300
Secrétariat de la province.....	7 348 800	7 348 800	—
Terres et forêts.....	24 829 000	22 853 500	1 975 500
Tourisme, chasse et pêche.....	20 544 600	16 194 600	4 350 000
Transports et communications.....	12 784 800	10 550 400	2 234 400
Travail.....	7 987 300	7 987 300	—
Travaux publics.....	61 321 900	28 655 400	32 666 500
Voirie.....	262 480 500	97 507 600	164 972 900
Provision pour créances douteuses.....	6 500 000	6 500 000	—
	<u>\$2 366 652 500</u>	<u>\$2 119 560 300</u>	<u>\$ 247 092 200</u>
Service de la dette.....	\$ 86 695 400	\$ 86 695 400	—
Amortissement.....	31 581 200	31 581 200	—
	<u>\$ 118 276 600</u>	<u>\$ 118 276 600</u>	<u>—</u>
Total.....	<u>\$2 484 929 100</u>	<u>\$2 237 836 900</u>	<u>\$ 247 092 200</u>

SOMMAIRE

Ordinaires		
Revenus		\$2 325 217 800
Dépenses		
Ordinaires.....	\$2 119 560 300	
Service de la dette.....	86 695 400	
Amortissement.....	31 581 200	2 237 836 900
Surplus au compte ordinaire		<u>\$ 87 380 900</u>
Immobilisations		<u>\$ 247 092 200</u>
Extraordinaires		
Loi du financement des investissements universitaires.....		<u>\$ 34 900 000</u>

Au budget des dépenses, déposé le 16 mars 1967, qui prévoyait un montant de \$2 440.1 millions, comprenant les dépenses ordinaires, les dépenses en immobilisations et les investissements universitaires, il faut ajouter les crédits obtenus par budgets supplémentaires et mandats spéciaux pour former un total de \$2 551.8 millions.

Ces budgets supplémentaires et mandats spéciaux répondaient principalement aux besoins suivants: coût plus élevé que prévu de l'assistance publique, de l'assistance sociale, de l'assistance à l'enfance et de l'assurance-hospitalisation; augmentation des traitements et salaires attribuable principalement au nouveau plan d'intégration des fonctionnaires et des ouvriers, à la nouvelle échelle de traitements des effectifs non syndiqués et à l'interprétation de certaines des clauses des conventions collectives de travail. Enfin, tel qu'on l'anticipait d'ailleurs dans le discours du budget de l'an dernier, il nous a fallu consentir des crédits supplémentaires au chapitre des subventions d'équilibre budgétaire des commissions scolaires.

N'étant pas prévues au budget des dépenses, les sommes nécessaires à la mise en application de nouvelles lois ont été puisées à même le fonds consolidé du revenu. La dépense à ce titre, selon les dernières estimations, est de l'ordre de \$35 millions et elle se reflète dans les résultats probables de l'exercice.

Parmi les nouvelles lois à incidence budgétaire marquée, je tiens à mentionner, outre celle qui se rapporte à la construction du pont de Trois-Rivières, les lois relatives à l'éducation, notamment la loi créant les collèges d'enseignement général et professionnel et celles qui ont trait aux subventions aux institutions d'enseignement classique, aux commissions scolaires et aux institutions d'enseignement privées.

Tel que souligné l'an dernier, on conçoit que les budgets d'un État moderne, lorsqu'ils atteignent des sommes aussi imposantes que celles que nous connaissons depuis les dernières années, comportent inévitablement une proportion de crédits non utilisés ou crédits périmés. C'est pourquoi les crédits périmés de l'exercice qui se terminera le 31 mars 1968 ont contribué à atténuer l'impact des dépenses supplémentaires ou imprévisibles sur le surplus au compte ordinaire et sur le déficit budgétaire.

Pour donner suite à une recommandation souvent répétée par l'Auditeur, nous adoptons le 31 mars comme date de fermeture uniforme pour les encaissements des impôts. L'application de cette recommandation se traduit par une diminution sensible des revenus fiscaux prévus pour l'exercice 1967/68; en revanche, la variation est plus que compensée par l'augmentation des revenus du Bureau des véhicules automobiles qui, selon une autre recommandation de l'Auditeur, ne sont plus reportés à l'exercice subséquent. Il en résulte une augmentation nette de \$11.6 millions dans l'ensemble des revenus; la méthode

antérieure aurait donné des revenus probables de \$2 313.6 millions, tandis que la nouvelle méthode indique des revenus de \$2 325.2 millions, tel qu'il appert au tableau « C ».

Par ailleurs, pour fins de comparaison sur une base commune entre les revenus probables pour 1967/68 et ceux anticipés pour la même période lors du dernier discours du budget, nous appliquons, au tableau « D », la méthode utilisée antérieurement.

TABLEAU « C »

REVENUS PROBABLES POUR L'EXERCICE 1967/68

	Méthode antérieure	Nouvelle méthode	Augmentation (+) ou diminution (-)
<i>(en millions de dollars)</i>			
Revenus fiscaux			
Corporations			
Capital et places d'affaires	46.9	46.4	- 0.5
Profits	156.0	153.0	- 3.0
Profits d'exploitation minière	20.4	19.4	- 1.0
Profits sur les opérations forestières	3.5	2.3	- 1.2
Revenu des particuliers	558.5	522.6	- 35.9
Gazoline	217.0	214.7	- 2.3
Inchangés	611.4	611.4	
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers			
Transports et communications	66.1	121.2	+ 55.1
Tourisme, chasse et pêche	5.3	5.7	+ 0.4
Inchangés	65.8	65.8	
Revenus du gouvernement fédéral et autres revenus inchangés	562.7	562.7	
TOTAL	2 313.6	2 325.2	+ 11.6

2. OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES 1967/68

Le dernier discours du budget indiquait que le résultat des opérations non budgétaires devrait, en raison de son importance, faire l'objet d'une analyse spéciale.

TABLEAU « D »

REVENUS DE L'EXERCICE 1967/68

(Calculés selon la méthode utilisée antérieurement)

	Prévisions du 16 mars 1967	Revenus probables	Augmentation (+) ou diminution (-)
<i>(en millions de dollars)</i>			
Revenus fiscaux			
Revenu des particuliers.....	537.3	558.5	+ 21.2
Successions.....	42.5	36.5	- 6.0
Vente en détail.....	489.4	468.0	- 21.4
Gazoline.....	224.5	217.0	- 7.5
Autres.....	328.8	333.7	+ 4.9
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers.....	136.2	137.2	+ 1.0
Ventes et services, intérêts, amendes et confiscations.....	18.9	21.6	+ 2.7
Recouvrements.....	3.3	7.7	+ 4.4
Régie des alcools.....	98.6	97.5	- 1.1
Gouvernement fédéral			
Péréquation en vertu des arrange- ments fiscaux et au titre du retrait de certains programmes conjoints	362.7	346.1	- 16.6
Compensation au titre du retrait de certains programmes conjoints..	8.3	18.1	+ 9.8
Versements inconditionnels.....	31.2	47.4	+ 16.2
Autres.....	21.9	24.3	+ 2.4
TOTAL.....	2 303.6	2 313.6	+ 10.0

Un certain nombre de transactions ne sont pas reflétées aux comptes budgétaires, par exemple le remboursement de la dette échue au cours de l'exercice et les avances à certaines entreprises d'État. La somme de ces déboursés non budgétaires s'élèvera, pour l'exercice 1967/68, à \$182.8 millions. En voici un sommaire.

TABLEAU « E »

DÉBOURSÉS NON BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1967/68

	<i>(en millions de dollars)</i>
Placements à long terme (Soquem et Société générale de financement).....	4.0
Avances à l'Office des autoroutes.....	34.3
Avances pour le Crédit industriel, le Crédit agricole et les prêts aux pêcheurs.	5.9
Remboursement de la dette échue et versement aux fonds d'amortissement.	138.6
	<hr/>
TOTAL des déboursés non budgétaires.....	182.8
	<hr/> <hr/>

3. BESOINS FINANCIERS

Je vous ai déjà mentionné que les comptes budgétaires 1967-68 étaient déficitaires de \$194.6 millions, tel que montré au tableau « A ». Quant aux opérations non budgétaires, on vient de voir, au tableau « E », que les déboursés s'élèveront à \$182.8 millions, soit un total de \$377.4 millions dont il faut déduire cependant la somme de \$31 millions pour la dépréciation et autres régularisations, laissant un montant de \$346.4 millions à financer.

Nos emprunts à long terme, contractés sur les marchés traditionnels, ont été de \$270 millions (valeur nominale). Nous avons de plus, pour la première fois, obtenu sur le marché de l'euro-dollar un crédit bancaire de \$42 millions (E. U. \$38.6 millions) d'un consortium de banques et de sociétés financières européennes et canadiennes. Par ses modalités rendues publiques le 18 mars, ce type de crédit se classe pour nous dans le moyen terme. Ces opérations, est-il nécessaire de le rappeler, ont été réussies dans un marché financier qui s'est continuellement détérioré.

4. MOUVEMENT DES EMPRUNTS

Au cours de l'exercice qui se termine, la valeur nominale des obligations conventionnelles émises par le gouvernement et l'Hydro-Québec, dont nous garantissons les emprunts, aura été de \$490 millions. Cette somme représente les emprunts contractés par voie d'émission d'obligations, soit sur le marché canadien, soit sur le marché américain des capitaux. Le tableau « F » ci-après montre l'évolution des emprunts du gouvernement et de l'Hydro-Québec au cours des dernières années et nous fait voir l'importance relative des emprunts de cette année.

TABLEAU « F »

EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT ET DE L'HYDRO-QUÉBEC
DE 1960/61 À 1967/68

	GOUVERNEMENT				HYDRO-QUÉBEC	GRAND TOTAL
	Émissions conventionnelles	Obligations d'épargne	Emprunté de B. C. Hydro	Total		
	<i>(en millions de dollars)</i>					
1960/61	100	--	—	100	140	240
1961/62	150	-	—	150	110	260
1962/63	170	—	—	170	390	560
1963/64	75	177	—	252	153	405
1964/65	100	94	100	294	235	529
1965/66	210	89	—	299	150	449
1966/67	200	65	—	265	260	525
1967/68	270	—	—	270	220	490

On s'aperçoit que l'ensemble de ces emprunts au cours des six derniers exercices se situe au niveau moyen relativement élevé de \$500 millions par année.

Tel que je vous en avais indiqué mon intention l'année dernière, nous n'avons pas émis d'obligations d'épargne au cours de l'exercice. Par suite de la hausse considérable des taux d'intérêt au cours de l'année écoulée et malgré que le montant en cours de ces obligations était moindre au début de l'exercice 1967/68 par rapport à l'année précédente, nous avons dû quand même rembourser tout près de \$60 millions de ces obligations d'épargne, soit le même montant que l'année précédente.

En 1966, pour le Québec comme pour tous les emprunteurs, les taux d'intérêt sur le marché avaient atteint des sommets qui n'avaient pas été vus depuis les années '20. Ils avaient grimpé sans arrêt depuis le début de l'année 1965. Ces sommets ont été dépassés au cours de l'exercice 1967/68.

C'est ainsi, par exemple, que le gouvernement fédéral a emprunté récemment à un taux de 7.30%, avec une échéance de cinq ans.

Les émissions d'obligations lancées par le gouvernement reflète cette tendance.

TABLEAU « G »

LISTE DES OBLIGATIONS LANCÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC EN 1967/68

Valeur nominale <i>(en millions de dollars)</i>	Taux du coupon <i>(%)</i>	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur <i>(%)</i>	Rendement à l'acheteur <i>(%)</i>
50	6 $\frac{1}{4}$	1 ^{er} avril 1967	25 ans	98.00	6.41
10	6 $\frac{1}{4}$	1 ^{er} juin 1967	5 ans	99.75	6.31
15	6 $\frac{1}{2}$	1 ^{er} juin 1967	13 ans	100.00	6.50
30	6 $\frac{1}{2}$	1 ^{er} juin 1967	25 ans	99.00	6.58
12.5	6 $\frac{3}{4}$	1 ^{er} août 1967	1 à 10 ans	99.77	6.80
37.5	6 $\frac{3}{4}$	1 ^{er} août 1967	24 ans	98.25	6.90
9	7 $\frac{1}{2}$	1 ^{er} décembre 1967	1 à 10 ans	100.00	7.50
41	7 $\frac{1}{2}$	1 ^{er} décembre 1967	5 ans	100.00	7.50
10	7 $\frac{1}{2}$	15 janvier 1968	1 à 10 ans	100.00	7.50
15	7 $\frac{1}{2}$	15 janvier 1968	10 ans	99.50	7.57
40	7 $\frac{1}{2}$	15 janvier 1968	20 ans	98.50	7.65

BILAN COMPARATIF

	31 janvier 1968	31 janvier 1967		31 janvier 1968	31 janvier 1967
ACTIF			PASSIF		
DISPONIBILITÉS			EXIGIBILITÉS		
Espèces en caisse et en banque.....	\$ (16 676 300)	\$ (30 963 063)	Chèques en circulation.....	\$ 68 031 257	\$ 76 499 841
Placements temporaires.....	-	17 000 000	Comptes à payer.....	98 417 575	67 007 580
Comptes à recevoir (moins provision).....	156 662 883	92 855 764	Intérêts courus.....	27 611 266	27 835 842
Intérêts courus.....	15 922 120	1 818 829		194 060 098	171 343 263
	155 908 703	80 711 530	REVENUS DIFFÉRÉS		23 276 916
PRÊTS ET AVANCES (moins provision).....	454 326 416	410 252 126	CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES DE RETRAITE.....	53 354 928	46 018 114
PLACEMENTS ET VALEURS DIVERSES.....	19 870 141	14 085 329	DETTES ASSUMÉES PAR LA PROVINCE.....	112 289 292	114 555 173
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.....	2 300 711	2 300 711	DETTE CONSOLIDÉE		
DÉPENSES DIFFÉRÉES			Emprunts obligataires moins fonds d'amortissement.....	1 327 786 809	1 049 242 344
Escompte sur obligations.....	28 447 790	24 731 290	Obligations d'épargne.....	217 456 200	273 949 050
Paiement des dettes scolaires en 1947.....	8 033 800	10 789 900	Billets payables à British Columbia Hydro and Power Authority.....	20 000 000	60 000 000
Village de Parent.....	337 000	484 500	Bons du trésor.....	109 000 000	82 000 000
	36 818 590	36 005 690		1 674 243 009	1 465 191 394

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES			DETTES TOTALS (Note 2).....	2 033 947 327	1 820 384 860
Investissements universitaires (moins amortissement) (note 1).....	233 858 675	190 264 537	SURPLUS CONSOLIDÉ.....	1 239 251 330	1 058 314 470
Exposition Universelle de 1967.....	15 000 000	15 000 000			
	248 858 675	205 264 537			
IMMOBILISATIONS (moins amortissement accumulé).....	2 355 115 420	2 130 079 407			
FONDS EN FIDÉICOMMIS			DÉPÔTS EN FIDÉICOMMIS		
Espèces en caisse et en banque.....	27 344 705	39 672 979	Dépôts judiciaires.....	12 946 936	14 085 318
Placements temporaires.....	15 000 000	14 000 000	Commissions scolaires — formation technique et professionnelle.....	19 633 179	29 070 674
Valeurs diverses.....	18 396 350	16 705 000	Autres dépôts.....	28 160 939	27 221 987
	60 741 055	70 377 979		60 741 054	70 377 979
	\$3 333 939 711	\$2 949 077 309		\$3 333 939 711	\$2 949 077 309
			LA SITUATION DE L'ENCAISSE PEUT SE RÉSUMER COMME SUIV		
			Espèces en caisse et en banque.....	\$ (16 676 300)	\$ (30 963 063)
			Fonds en fidéicommiss.....	27 344 705	39 672 979
				10 668 405	8 709 916
			À DÉDUIRE		
			Chèques émis et en circulation.....	68 031 257	76 499 841
			DÉCOUVERT AUX LIVRES.....	\$ 57 362 852	\$ 67 789 925

Note 1: Incluant des emprunts de \$47.5 millions assumés par la Province et contractés par des institutions universitaires ou affiliées.

Note 2: Estimation au 29 février 1968, des emprunts garantis par la Province \$2,769 millions dont \$2,336 millions pour les emprunts de l'Hydro-Québec et de ses filiales.

Quant aux emprunts de l'Hydro-Québec, ils se sont élevés à \$220 millions au cours des 12 mois qui se terminent le 31 mars 1968. En voici le détail.

TABLEAU « H »
LISTE DES OBLIGATIONS LANCÉES PAR L'HYDRO-QUÉBEC
AU COURS DE L'EXERCICE 1967/68

Valeur nominale	Taux du coupon (%)	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur (\$)	Rendement à l'acheteur (%)
<i>En millions de dollars des Etats-Unis</i>					
50	6½	1 ^{er} juin 1967	26 ans	99.50	6.29
50	6½	15 septembre 1967	25 ans	100.00	6.50
60	6¾	15 janvier 1968	21 ans	98.64	7.00
<i>En millions de dollars canadiens</i>					
15	6¾	1 ^{er} octobre 1967	1 à 10 ans	99.35	6.90
8	7	1 ^{er} octobre 1967	13 ans	100.00	7.00
25	6	1 ^{er} octobre 1967	27 ans	88.00	7.00
12	7	1 ^{er} octobre 1967	27 ans	100.00	7.00

5. ÉTATS FINANCIERS ADDITIONNELS

Je vous sou mets, à l'état 3, le bilan du gouvernement au 31 janvier 1968, comparé à celui du 31 janvier 1967. Comme tous les bilans intérimaires, celui-ci doit être utilisé avec prudence. Vous trouverez aussi à l'état 4, le sommaire de la dette consolidée et assumée au 31 janvier 1968, ses variations probables au cours de février et mars 1968 et l'estimation de la dette consolidée et assumée au 31 mars 1968.

ÉTAT 4

ÉTAT SOMMAIRE de la dette consolidée et de la dette assumée au 31 janvier 1968 et estimation au 31 mars 1968

Dette consolidée au 31 janvier 1968		
Emprunts obligataires moins fonds d'amortissement . . .		(1) \$1 327 786 809
Obligations d'épargne		217 456 200
Billets payables à B. C. Hydro & Power Authority . . .		20 000 000
Bons du trésor		109 000 000
		<hr/> 1 674 243 009
Dette assumée au 31 janvier 1968		
Boulevard Métropolitain	\$ 56 415 404	
Commission Municipale de Québec	8 033 800	
Village de Parent	337 000	
Emprunts de certaines institutions universitaires	47 473 088	112 289 292
		<hr/> 1 786 532 301
Dette consolidée et assumée au 31 janvier 1968 . . .		
Variations probables en février et mars 1968		
à déduire		
Emprunt échu le 1er février 1968	12 500 000	
Estimation des obligations d'épargne à rembourser	8 456 000	
Estimation de la dette assumée à rembourser	305 400	
Estimation nette des bons du trésor à rembourser	9 000 000	30 261 400
		<hr/> 1 756 270 901
à ajouter		
Variation nette des fonds d'amortissement	65 000	
Emprunt européen	(1) 41 500 000	
Obligations émises au Régime de pensions du Canada	360 000	41 925 000
		<hr/> \$1 798 195 901
		<hr/> <hr/>

(1) Y compris la prime nette du change sur la dette payable en devises des États-Unis.

CHAPITRE III

PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 1968/69

1. LES DÉPENSES

L'état 5 démontre que les dépenses nettes de l'exercice 1968/69 s'élèveront à \$2 755.6 millions, soit une augmentation de \$270.7 millions sur le résultat probable de 1967/68, à l'exclusion des investissements universitaires. Les dépenses pour les fins d'éducation (\$706.2 millions) de la santé (\$643.1 millions) et du bien-être social (\$407.2 millions) forment à elles seules \$1 756.5 millions, soit une augmentation de \$180.4 millions par rapport aux dépenses probables de l'exercice 1967/68.

Depuis trois ans, c'est-à-dire depuis la fin de l'exercice 1965/66, les dépenses des ministères ont augmenté de \$934.3 millions dont \$716.5 millions dans les seuls secteurs ci-haut mentionnés.

Dans ses affectations de crédits pour l'exercice 1968/69, le gouvernement a tenu compte de trois objectifs fondamentaux: l'éducation, la sécurité sociale et le développement économique.

a) L'éducation

Dans le cadre d'un programme de dépenses tracé à la mesure des contraintes qu'impose la conjoncture économique et financière actuelle, le secteur de l'éducation occupe encore cette année une place privilégiée.

Les dépenses brutes du ministère de l'Éducation atteindront, en 1968/69, \$792.3 millions. Compte tenu des ressources locales que les commissions scolaires prélèveront en 1968/69, les dépenses totales qui seront consacrées à l'éducation, à même des fonds publics, s'élèveront à plus de \$1.2 milliard.

Neuf nouveaux collèges d'enseignement général et professionnel seront ajoutés aux douze premiers collèges créés pour la présente année scolaire. En septembre prochain, environ 30,000 étudiants seront inscrits dans ces collèges. Le plan original prévoyait un réseau d'environ trente collèges, sur une période de cinq ans. Les deux tiers de l'objectif global auront été atteints en deux ans.

Au niveau secondaire, le programme prévu l'an dernier pour la construction d'écoles est en voie de réalisation. Cependant, les nombreux facteurs inhé-

ÉTAT 5

BUDGET DES DÉPENSES pour l'exercice financier 1968/69

Ministères	Total	Ordinaires	En immobili- sations
Affaires culturelles.....	\$ 15 949 700	\$ 12 489 700	\$ 3 460 000
Affaires intergouvernementales.....	3 392 700	3 392 700	—
Affaires municipales.....	36 946 800	36 946 800	—
Agriculture et colonisation.....	87 889 200	76 134 200	11 755 000
Conseil exécutif.....	20 710 700	20 610 700	100 000
Éducation.....	706 178 300	695 478 300	10 700 000
Famille et bien-être social.....	407 252 000	405 652 000	1 600 000
Finances.....	36 776 900	36 776 900	—
Industrie et commerce.....	14 400 700	11 885 700	2 515 000
Justice.....	66 036 400	66 036 400	—
Législation.....	5 291 800	5 291 800	—
Revenu.....	145 577 800	145 577 800	—
Richesses naturelles.....	14 357 200	11 998 200	2 359 000
Santé.....	643 121 800	640 121 800	3 000 000
Secrétariat de la province.....	5 652 000	5 652 000	—
Terres et forêts.....	27 823 400	24 216 400	3 607 000
Tourisme, chasse et pêche.....	17 463 200	14 963 200	2 500 000
Transports et communications.....	13 216 100	11 008 100	2 208 000
Travail.....	11 827 900	11 827 900	—
Travaux publics.....	64 862 700	28 862 700	36 000 000
Voirie.....	283 369 900	97 369 900	186 000 000
	<u>\$2 628 097 200</u>	<u>\$2 362 293 200</u>	<u>\$ 265 804 000</u>
Service de la dette.....	\$ 94 774 000	\$ 94 774 000	—
Amortissement.....	32 712 000	32 712 000	—
	<u>\$ 127 486 000</u>	<u>\$ 127 486 000</u>	<u>—</u>
Total.....	<u>\$2 755 583 200</u>	<u>\$2 489 779 200</u>	<u>\$ 265 804 000</u>

SOMMAIRE

Ordinaires

Revenus..... \$2 689 453 100

Dépenses

Ordinaires..... \$2 362 293 200

Service de la dette..... 94 774 000

Amortissement..... 32 712 000

2 489 779 200

Surplus au compte ordinaire.....

\$ 199 673 900

Immobilisations.....

\$ 265 804 000

rents à la réalisation de ce programme, son ampleur, la nécessité d'en assurer à chaque étape la plus grande efficacité au meilleur coût, ses difficultés techniques, la répartition des rôles entre les divers niveaux de l'administration scolaire aussi bien que la diversité des groupes professionnels intéressés expliquent que, dans le calendrier des opérations initialement prévu, des décalages se soient produits au cours de l'exercice financier qui se termine.

Compte tenu de la contribution des commissions scolaires régionales, les sommes inscrites au budget du gouvernement pour 1968-69 permettront un investissement global de près de \$170 millions dans la construction d'écoles secondaires. Le calendrier des opérations a été mis au point en tenant compte à la fois de la nécessité de terminer la construction d'écoles assez tôt avant le début de chaque année scolaire et de la nécessité d'intégrer la construction des écoles dans une politique globale de l'emploi.

Par ailleurs, il nous a paru essentiel d'accroître de façon substantielle les subventions d'équilibre budgétaire aux universités du Québec. Ces subventions passeront de \$67 millions en 1967-68 à environ \$88 millions en 1968-69.

En attendant la création du Conseil des universités et l'établissement de normes objectives qui tiennent compte à la fois de l'expérience des années passées et des programmes à long terme, la répartition des subventions a été maintenue en partant de la base acceptée l'an dernier par toutes les universités et en y ajoutant une somme répartie entre elles au prorata de l'accroissement prévu de leurs inscriptions.

En outre, les universités de langue française disposeront d'un budget spécial de rattrapage destiné à accélérer le développement de la recherche et des études de niveau doctoral dans ces institutions.

Parmi les initiatives nouvelles du gouvernement en matière d'éducation, deux des plus importantes et des plus significatives pour l'avenir sont la mise sur pied d'une deuxième université de langue française à Montréal et l'impulsion qui sera donnée à la télévision éducative grâce à la création récente de Radio-Québec, organisme auquel des crédits de \$5 millions ont été affectés.

b) La sécurité sociale

Le gouvernement a l'intention de modifier, au cours de 1968-69, la législation de l'assistance sociale. La situation actuelle des lois et programmes d'assistance est devenue excessivement complexe. C'est ainsi que des personnes qui se trouvent dans des conditions similaires reçoivent une aide qui diffère tant par ses montants que par ses modalités d'application. En conséquence, la politique et l'administration de l'assistance sociale doivent être complètement refondues. Le gouvernement proposera donc au cours de la présente session l'adoption d'une loi-cadre d'assistance sociale.

La nouvelle législation va permettre d'établir des barèmes d'assistance qui tiendront compte de la taille de la famille, de l'âge des enfants, des différents coûts de logement, etc. L'administration de l'aide sociale sera régionalisée de façon que l'on connaisse mieux les assistés et leurs besoins, que le contrôle des prestations s'améliore, et surtout de façon que la réhabilitation et la réorientation de l'assisté soient plus efficaces et plus rapides.

En effet, la réhabilitation, le recyclage et la remise au travail des assistés sociaux doivent être considérablement améliorés. Une politique de bien-être social ne peut pas se limiter au versement de prestations. Elle doit tendre à replacer les assistés sociaux dans le courant de la vie normale, chaque fois que cela est possible.

Le ministère de la Famille et du Bien-être social a donc l'intention d'appliquer un programme de reclassement de l'assisté social qui est apte au travail. À cette fin, un comité formé des ministres de la Famille et du Bien-être social, du Travail et de l'Éducation a commencé à examiner la mise à exécution d'un tel programme d'action.

Néanmoins, nous nous heurtons à plusieurs problèmes qui découlent d'un état de fait qui s'est développé depuis plusieurs années. Le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec assument, chacun de son côté, des responsabilités différentes, souvent complémentaires, et cette situation a des conséquences sérieuses sur l'efficacité et la coordination des politiques et de l'administration. Mon collègue, le ministre de la Famille et du Bien-être social, l'a souligné lors d'une récente conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social. Voici ce qu'il disait à ce sujet :

« Au Canada, les principales mesures de prévention et de réhabilitation, en ce qui concerne les travailleurs, sont l'assurance-chômage et les politiques de main-d'oeuvre. Toutes deux sont administrées à l'heure actuelle par le gouvernement fédéral. Or, le lien que nous avons vu entre l'aide sociale et ces mesures est si étroit que nous en sommes venus à la conclusion qu'elles doivent toutes ne relever, du moins quant à leur administration, que d'un seul ordre de gouvernement. Dans le système actuel, un travailleur n'entre en contact avec les services provinciaux, règle générale, qu'une fois qu'il a épuisé ses prestations d'assurance-chômage et qu'il n'est pas jugé admissible par les centres fédéraux de la main-d'oeuvre aux cours de formation professionnelle. C'est alors que la province en hérite, pour ainsi dire, au moment donc où le travailleur est déjà en chômage depuis plusieurs mois et où la réhabilitation a échoué ou a déjà été jugée impossible par les organismes fédéraux. Nous croyons que ce système n'est pas sain. Prévention, réhabilitation et aide sociale doivent aller de pair et être intégrées dans un même système. Une seule autorité doit juger des moyens à engager dans chacun de ces secteurs. Un seul ordre de gouvernement doit être responsable de ces trois secteurs

qui ne sont, au fond, que les facettes d'une même politique sociale. On ne peut demander à un gouvernement d'engager des sommes importantes dans l'aide sociale si un autre ordre de gouvernement est responsable de la prévention et de la réhabilitation. »

Dans un autre domaine, l'année qui vient sera caractérisée par le lancement d'un programme de construction de foyers pour les personnes âgées et pour l'enfance exceptionnelle. En effet, le ministère de la Famille et du Bien-être social a préparé l'implantation d'un très grand nombre de ces institutions, et la Société d'habitation du Québec est chargée de la réalisation du programme. C'est ainsi que 97 foyers pour personnes âgées sont prévus pour l'ensemble des régions. On sait à quel point le placement des vieillards présente un problème aigu dans notre société. C'est la première fois que l'on aborde ce problème d'une façon systématique et en y apportant autant de ressources. La construction de ces foyers ajoutera 6,265 lits aux disponibilités actuelles.

D'autre part, on construira 29 foyers pour des enfants exceptionnels, d'une capacité totale de 2,885 lits.

Dans le domaine de la santé, le ministère intensifiera, au cours de 1968-69, le développement des services externes, des services de soins à domicile et de la médecine préventive dans les écoles. En dépit des restrictions apportées à la croissance des effectifs dans les divers services ou institutions gouvernementaux, il a été convenu que l'on augmenterait le personnel technique et professionnel des hôpitaux psychiatriques de façon à améliorer aussi rapidement que possible la qualité des soins qui s'y donnent.

Quant à l'assurance-maladie, je tiens à apporter les précisions suivantes. Il me semble très regrettable que le gouvernement fédéral ait décidé de mettre en vigueur son projet d'assurance-maladie sans consultation suffisante avec les provinces et en dépit des objections sérieuses que la plupart d'entre elles ont soulevées sur la nature même du programme.

Le gouvernement du Québec n'est pas plus disposé que plusieurs des autres gouvernements provinciaux à mettre en vigueur cette année le projet du gouvernement fédéral. La situation financière de tous les gouvernements démontre clairement jusqu'à quel point il eut été imprudent de s'engager dans ce genre de programme.

Nous reconnaissons pourtant que chaque citoyen ne doit pas se voir refuser des services médicaux parce qu'il n'aurait pas les moyens de les payer ou parce que, en les payant lui-même, il assumerait ainsi un fardeau financier trop lourd pour ses revenus. En conséquence, nous préparons un projet adapté aux besoins des citoyens et aux ressources du gouvernement.

c) Le développement économique

De façon à accélérer l'expansion de l'économie, le gouvernement a lancé l'an dernier un certain nombre de mesures dont le plein effet se fera sentir en 1968.

C'est ainsi que l'Office du crédit industriel aura à sa disposition au cours du prochain exercice, des avances de \$10 millions, soit deux fois plus que l'an dernier.

La Société d'habitation du Québec est maintenant organisée. Elle a d'ores et déjà examiné des projets dont la réalisation coûtera plus de \$150 millions. La Société prévoit que ces projets seront mis en chantier au cours de 1968-69. Ainsi s'amorce un programme important de construction de logements à loyer modique, de résidences d'étudiants et de rénovation urbaine qui s'ajoute à la construction des foyers pour personnes âgées et pour enfants exceptionnels.

Le gouvernement a déjà accepté un programme de développement de cinq ans comportant des dépenses de \$250 millions pour la région pilote du Bas Saint-Laurent - Gaspésie - Îles de la Madeleine. Les négociations en vue d'une entente entre Québec et le gouvernement fédéral ne sont pas encore terminées. Advenant que des difficultés surgissent qui en empêcheraient la conclusion, le gouvernement est déterminé à dépenser un montant correspondant à toute sa part dans la réalisation du programme dont la première tranche comporte des dépenses de l'ordre de \$20 millions.

Le gouvernement est particulièrement convaincu de la nécessité d'accélérer l'investissement industriel au Québec. Le programme fédéral dit des régions désignées, qui s'applique à une grande partie du territoire québécois, n'a pas été sans avoir des effets valables à beaucoup d'endroits. Cependant, de par sa nature même, ce programme laisse de côté non seulement notre principal centre manufacturier de Montréal, mais encore de nombreuses villes industrielles déjà équipées pour accueillir l'expansion. Mentionnons à titre d'exemples des villes et des régions aussi importantes que celles de Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Rouyn-Noranda et Hull.

En conséquence, nous proposerons des mesures de caractère temporaire destinées à favoriser les investissements dans l'industrie manufacturière ou de transformation dans le secteur secondaire, tant dans l'ensemble du territoire que plus particulièrement dans les régions autres que celle de Montréal. Et comme c'est à court terme surtout qu'il nous faut stimuler davantage l'investissement, ces mesures s'appliqueront à tout investissement réalisé entre le 1er avril 1968 et le 1er avril 1971, après déduction des premiers \$50 000.

En premier lieu, les entreprises admissibles, procédant à des investissements n'importe où dans la province durant cette période, pourront amortir

30% du coût des investissements à même les profits assujettis à la *Loi de l'impôt sur les corporations*. Cet amortissement pourra être déduit des bénéfices d'une année donnée jusqu'à concurrence de 50% des profits assujettis à la loi.

En second lieu, des primes à l'investissement d'un montant maximum de \$500 000 par projet seront accordées dans deux zones. Les versements seront de 60% de la prime au moment de l'entrée en opération et de 20% dans chacune des deux années suivantes. La première zone comprend les régions administratives de l'Outaouais, de Trois-Rivières, des Cantons de l'Est et de Québec (sauf la sous-région de Rivière-du-Loup). Dans cette zone, la prime sera de 25% de l'investissement réalisé et ne sera pas payée aux entreprises admissibles en vertu du programme fédéral dit des régions désignées. La seconde zone comprend les régions administratives du Nord-Ouest, du Saguenay - Lac Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Bas Saint-Laurent - Gaspésie (plus la sous-région de Rivière-du-Loup). La prime totale dans cette seconde zone sera calculée selon un barème variant de 25% à 40%. Dans le cas d'entreprises admissibles en vertu du programme fédéral, la prime québécoise se limitera au montant nécessaire, en sus de la prime fédérale, pour atteindre le barème prévu.

Dans la loi et les règlements, on précisera les conditions d'admissibilité et les modalités d'application de ces deux programmes.

Je suis persuadé que les deux mesures proposées vont permettre d'accélérer l'investissement dans le Québec en général, et en particulier dans certaines régions éloignées du pôle d'attraction de Montréal, mais qui offrent néanmoins des perspectives de développement intéressantes si des capitaux s'y investissent.

Le Centre de recherches industrielles sera créé cette année. Il sera éventuellement localisé dans le centre intégré de contrôles et de recherches, dont le gouvernement commencera la construction au cours du prochain exercice. Il s'agit d'un complexe situé dans la région de Québec et dont le coût total, réparti sur quelques années, dépassera \$60 millions, groupant les laboratoires et les services de recherche gouvernementaux. Ils sont actuellement trop dispersés, n'ont parfois pas les moyens nécessaires à une action efficace et peuvent difficilement coordonner leurs travaux. Le nouveau complexe devrait permettre de donner une impulsion nouvelle à la recherche dont le rôle pour tout gouvernement moderne s'accroît d'une façon spectaculaire.

Indépendamment des mesures que je viens d'énumérer, le gouvernement exerce sur l'évolution de l'économie une influence certaine par le truchement de son budget d'immobilisations, par les investissements qu'il subventionne, ou par les garanties d'emprunt qu'il accorde.

La situation économique exige que les gouvernements augmentent, ou en tout cas ne réduisent pas, les investissements du secteur public. Néanmoins,

comme je l'ai signalé, l'état des marchés financiers impose des contraintes que nous ne pouvons pas négliger.

En 1968 '69, le budget net et le budget brut d'immobilisations gouvernementales vont augmenter par rapport à 1967 '68. Le programme de construction d'écoles secondaires polyvalentes est maintenant lancé, comme je l'ai indiqué dans une section précédente. En outre, les dépenses considérables pour la construction d'hôpitaux qui apparaissent en 1967 '68 dans le budget d'immobilisation seront financées au cours de 1968 '69 par le truchement d'emprunts émis par les corporations de ces hôpitaux mais dont l'intérêt et les remboursements seront assurés par le gouvernement. La même formule va d'ailleurs s'appliquer dorénavant aux investissements universitaires.

Vouloir déterminer le montant des investissements qui sont entrepris ou autorisés par le gouvernement, en ne s'appuyant que sur son seul budget d'immobilisations ne donne pas une idée juste de l'influence des dépenses gouvernementales sur l'activité économique.

Les immobilisations de l'Hydro-Québec et de l'Office des autoroutes, qui n'apparaissent pas au présent budget mais qui sont quand même des investissements de l'État, seront, pour le prochain exercice, de l'ordre de \$315 millions. Nos estimations budgétaires comprennent, au poste des dépenses ordinaires, des subventions de quelque \$125 millions pour la construction d'écoles, sans compter, bien entendu, la contribution des commissions scolaires elles-mêmes. De même, il faut tenir compte d'une somme de quelque \$30 millions pour la construction d'hôpitaux et qui n'apparaît pas au budget des immobilisations. Celui-ci n'indique à ce poste qu'une baisse apparente par rapport à l'exercice 1967 '68, puisque plusieurs constructions se feront selon un mode de financement dont nous assumerons les intérêts et le remboursement en capital. Également, nous prévoyons que les universités emprunteront \$35 millions pour des investissements dont nous assumerons, sous forme de subventions, l'intérêt et le remboursement de capital. Ajoutons que les crédits prévus en faveur de la Société d'habitation du Québec permettront, comme je l'ai expliqué plus haut, de mettre en chantier un programme de construction de \$150 millions. Tous ces montants s'ajoutent évidemment à la somme de \$294 millions qui apparaît à notre budget brut d'immobilisations. Ce n'est donc pas seulement ce dernier montant qu'il faut retenir, mais la somme d'au-delà de \$900 millions qui constitue directement et indirectement notre budget d'immobilisations et qui aura, en 1968 '69, un effet d'entraînement considérable sur l'économie du Québec.

2. LE FINANCEMENT DES DÉPENSES

Le budget des dépenses que je viens de déposer, et qui est résumé à l'état 5, ne comprend qu'une partie de ce que nous aurions voulu faire au cours

ÉTAT 6

BUDGET DES REVENUS pour l'exercice financier 1968/69 *

Revenus fiscaux		
Corporations		
Capital et places d'affaires.	\$ 61 200 000	
Profits.	193 200 000	
	\$254 400 000	
Profits d'exploitation minière.	22 000 000	
Profits sur les opérations forestières.	3 500 000	
Revenu des particuliers.	678 400 000	
Successions.	46 000 000	
Vente en détail.	500 000 000	
Gazoline.	270 200 000	
Tabac.	65 700 000	
Repas et hôtellerie.	39 000 000	
Courses.	13 500 000	
Télécommunications.	10 200 000	
Transferts de valeurs mobilières.	2 700 000	
		\$1 905 600 000
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers		
Mines.	1 600 000	
Ressources hydrauliques.	30 611 500	
Terres et forêts.	20 400 000	
Transports et communications.	97 000 000	
Autres.	21 096 600	
		170 708 100
Ventes et services.		2 475 000
Intérêts.		13 700 000
Amendes et confiscations.		4 800 000
Recouvrements.		7 000 000
Régie des alcools du Québec		
Revenu net d'exploitation.	84 300 000	
Permis et droits.	30 700 000	
		115 000 000
Gouvernement fédéral		
Subside basé sur la population.	3 895 000	
Péréquation en vertu des arrangements fiscaux et au titre du retrait de certains programmes conjoints.	374 745 000	
Compensation au titre du retrait de certains programmes conjoints.	12 350 000	
Versements inconditionnels et autres.	62 400 000	
Part de l'impôt successoral.	14 950 000	
Contributions afférentes aux années antérieures en rapport avec certains programmes conjoints.	1 830 000	
		470 170 000
Total des revenus.		\$2 689 453 100

* Nouvelle méthode suggérée par l'Auditeur dans ses remarques générales aux Comptes publics 1966/67; voir comparaisons aux tableaux C et D.

du prochain exercice. Les conditions difficiles qui prévalent encore sur les marchés financiers et qui ne semblent pas devoir s'améliorer dans un avenir prochain nous ont amenés à comprimer notre budget jusqu'à l'extrême limite, compte tenu des objectifs essentiels.

Des directives ont été élaborées pour réduire les effectifs des ministères et pour réduire les dépenses administratives qui n'étaient pas considérées comme essentielles. Certains programmes ont été remis à plus tard et d'autres ont été comprimés.

En outre, les commissions scolaires ont été invitées à geler certaines catégories de dépenses. Une nouvelle réglementation des dépenses des hôpitaux a été élaborée.

En définitive, les dépenses prévues pour l'exercice 1968-69 dépasseront de \$271 millions le total des dépenses de l'exercice qui s'achève, soit \$2 756 millions, comparativement à \$2 485 millions, ou une augmentation de 11%. Cette augmentation de 11% se compare avec celle de 19% pour l'exercice qui s'achève où l'augmentation en chiffres absolus aura été de \$392 millions. Cela, je crois, donne une juste idée des restrictions qui ont été imposées pour l'exercice 1968-69.

Nous nous sommes appliqués à continuer la bonne marche des programmes existants. Les dépenses qu'ils entraînent sont incompressibles en ce sens que nous ne pouvons les réduire sous peine de manquer à nos obligations envers la population du Québec. Elles découlent soit d'engagements qui ont été pris antérieurement, soit de l'administration générale du gouvernement et des mesures économiques et sociales que la population demande à un État moderne de maintenir. Ainsi, par exemple, il ne saurait être question de retarder, encore moins de réduire, l'essor qui a été pris dans les domaines que nous nous sommes fixés comme objectifs fondamentaux, soit l'éducation, la sécurité sociale et le développement économique.

Non seulement importe-t-il de maintenir les services gouvernementaux, mais nous devons également, comme toutes les entreprises et même beaucoup plus qu'elles, faire face aux pressions des coûts. Par exemple, le coût moyen pour l'État d'une journée-patient était de \$15.24 en 1961, soit l'année de l'instauration de l'assurance-hospitalisation, alors qu'il est passé à \$33.82 en 1967. Ajoutons à cela l'accroissement de la population, l'augmentation du nombre des personnes qui ont recours aux soins hospitaliers et nous comprendrons alors pourquoi le coût total pour l'État de l'assurance-hospitalisation, est passé de \$140.5 millions en 1961 à \$390.8 millions en 1967, soit une augmentation annuelle moyenne d'au-delà de 18%. Pour les douze mois de l'exercice 1968-69, on prévoit une somme de \$461 millions. Aucune recette fiscale ne s'accroît à un tel rythme.

Nous pouvons retracer le même phénomène d'accroissement rapide des coûts dans le domaine de l'éducation. Par exemple, pour s'en tenir seulement aux niveaux primaire et secondaire, voici quelques chiffres éloquentes: le nombre d'élèves est passé de 1.03 million en 1960 à 1.4 million en 1967, soit une augmentation de 370 000 élèves; les dépenses totales des commissions scolaires locales et régionales sont passées au cours de la même période, de \$239.4 millions à quelque \$700 millions. En dépit d'une hausse considérable du fardeau de la taxe foncière, le gouvernement a accru ses subventions à ces commissions scolaires pour leurs seules opérations courantes de \$96 millions (incluant la taxe de vente scolaire) en 1960/61 à un montant prévu pour 1968-69 de \$383 millions.

Dans le domaine du bien-être, nous avons également assisté à une montée rapide des coûts, soit en raison du nombre toujours croissant d'assistés sociaux, soit à cause de l'augmentation même du montant des prestations.

Cet accroissement rapide des coûts tient à la nature même des choses. En effet, il s'agit, dans la plupart des cas, de services rendus par des personnes à des personnes. Voilà pourquoi la grande partie, 70% environ, des frais d'exploitation des institutions de services, qu'il s'agisse de maisons d'enseignement, de foyers de bien-être ou d'hôpitaux, est constituée de traitements, de salaires, d'honoraires et d'autres rémunérations. Les augmentations de traitements ont donc une influence très marquée sur les frais d'exploitation.

Dans l'industrie manufacturière, la productivité, c'est-à-dire l'augmentation du volume de production par travailleur, est d'environ 2% en moyenne par année, ce qui a pour effet de réduire, du moins en partie, l'effet des majorations de salaire sur le coût de production. Dans les institutions de service, les choses sont en général bien différentes. Les services fournis deviennent de plus en plus perfectionnés de sorte qu'ils requièrent un nombre plus grand d'employés. Par exemple, il y avait dans les hôpitaux généraux du Québec en moyenne 1.62 employé par lit en 1961, alors qu'il y en avait 2.04 en 1966.

Dans les services publics, deux facteurs, la proportion élevée des frais de main-d'oeuvre et l'amélioration des services, se conjuguent donc pour faire pression sur les coûts de production.

Bref, en raison de la nature même des services qu'ils rendent, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales et scolaires font face, à l'heure actuelle, à une montée alarmante des coûts. Malgré tous les efforts que nous avons déployés et que nous intensifierons pour accroître l'efficacité et éliminer les frais inutiles, il n'en reste pas moins que les dépenses particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la sécurité sociale, s'accroissent plus rapidement que nos sources de revenus.

Dès septembre 1966, les provinces, à l'unanimité, ont dénoncé la situation intolérable dans laquelle elles se trouveraient en raison du manque

de ressources fiscales. Les études du Comité du régime fiscal, auxquelles participaient des représentants de tous les gouvernements au pays, ont démontré, hors de tout doute, que les provinces auraient à faire face à des difficultés budgétaires croissantes. Le gouvernement fédéral a fait la sourde oreille à ces légitimes revendications et s'est peu préoccupé des constatations, pourtant probantes, du Comité du régime fiscal. Nous voilà donc dans une situation où nos dépenses, même comprimées à l'extrême, dépassent sensiblement nos revenus. En effet, nos dépenses ordinaires seront de \$2 489 779 200 et nos dépenses en immobilisations de \$265 804 000, pour un total de \$2 755 583 200. Par contre, sans modification fiscale, nos revenus seraient de \$2 503 153 100, ce qui laisserait un excédant de \$13 373 900 aux comptes ordinaires et un déficit budgétaire de \$252 430 100.

Comme je l'ai mentionné au début de cet exposé, les conditions du marché financier sont extrêmement incertaines et difficiles, et il ne semble pas qu'il y aura amélioration, du moins dans un avenir prochain. En conséquence, il serait imprudent de compter sur un recours plus massif à l'emprunt que celui que nous avons prévu l'an dernier, soit \$450 millions, tant pour les besoins du gouvernement que pour ceux de l'Hydro-Québec, cette dernière comptant emprunter \$210 millions, ce qui laisse \$240 millions pour les besoins du gouvernement lui-même. Advenant une amélioration des marchés financiers, nous pourrions dépasser cet objectif et les sommes ainsi obtenues serviraient alors à améliorer notre situation de trésorerie. Celle-ci est déjà affectée, en grande partie, par des déboursés non budgétaires au montant de \$223.4 millions dont nous trouvons le détail au tableau « I » ci-après.

TABLEAU « I »

DÉBOURSÉS NON BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1968, 69

	<i>(en millions de dollars)</i>
Placements à long terme	4.0
Prêts et avances	48.0
Remboursement de dette échue et versements aux fonds d'amortissement . . .	132.9
Remboursement du déficit de la Compagnie de l'Expo (première tranche) . . .	31.0
Versement aux municipalités du tiers de l'excédent de la compensation pour tenir lieu de la taxe de vente sur les montants effectivement remis	7.5
Total des déboursés non budgétaires	<u>223.4</u>

ÉTAT 7

ÉTAT COMPARATIF des principales dépenses ordinaires mentionnées aux budgets des ministères dont la dépense probable pour 1967/68 sera supérieure à \$50,000,000.

	<i>(en milliers de dollars)</i>		
	<i>1966/67 Dépenses réelles</i>	<i>1967/68 Dépenses probables</i>	<i>1968/69 Crédits proposés</i>
AGRICULTURE ET COLONISATION			
Administration.....	1 160	1 356	1 524
ARDA.....	7 363	4 775	5 092
Commercialisation: direction générale.....	13 486	6 239	6 762
Office du crédit agricole.....	9 483	10 280	10 571
Production et aménagement agricole.....	25 383	30 994	30 566
Recherche et enseignement.....	3 484	4 276	4 428
Services du génie.....	9 426	11 857	14 291
Divers.....	4 305	2 939	2 900
	74 090	72 716	76 134
ÉDUCATION			
Administration.....	1 294	1 645	2 218
Aide aux étudiants.....	20 759	18 838	17 477
Bureaux régionaux.....	2 041	2 192	2 188
Écoles dans les territoires non organisés et cours spéciaux, écoles d'agriculture et écoles ménagères pratiques.....	1 851	2 049	1 731
Écoles de métiers et instituts techniques.....	33 757	40 900	33 233
Écoles normales.....	6 815	8 728	10 422
Éducation permanente.....	6 150	8 297	6 211
Enseignement des beaux-arts.....	1 154	1 436	1 525
Service de l'informatique.....	1 285	2 174	3 638
Subventions aux collèges classiques.....	9 862	18 485	12 230
Subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel pour achat, construction et transformation d'écoles.....	—	—	8 300
Subventions aux commissions scolaires pour achat, construction et transformation d'écoles.....	35 679	39 157	68 000
Subventions aux écoles normales.....	2 249	5 415	2 395
Subventions aux écoles secondaires indépendantes.....	2 137	5 567	5 075
Subventions aux universités.....	44 277	67 694	88 996
Subventions d'opération aux collèges d'enseignement général et professionnel.....	—	10 700	30 000

ÉTAT 7 (suite)

	<i>(en milliers de dollars)</i>		
	<i>1966/67 Dépenses réelles</i>	<i>1967/68 Dépenses probables</i>	<i>1968/69 Crédits proposés</i>
ÉDUCATION (suite):			
Subventions d'opération aux commissions scolaires.....	296 947	341 350	382 875
Autres subventions.....	5 760	6 464	5 470
Divers.....	6 339	9 889	13 494
	<u>478 356</u>	<u>590 980</u>	<u>695 478</u>
FAMILLE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL			
Administration.....	2 830	3 501	4 253
Allocations diverses.....	184 578	218 851	217 600
Allocations familiales du Québec.....	—	54 800	82 000
Assistance sociale: administration.....	1 718	3 430	2 780
Bien-être des personnes âgées et autres adultes.....	8 981	11 307	14 103
Bureaux locaux et régionaux, et financement des agences sociales.....	12 295	17 091	20 430
Institutions de l'enfance.....	26 564	37 001	40 301
Services sociaux de l'enfance.....	15 842	20 529	23 364
Divers.....	759	948	821
	<u>253 567</u>	<u>367 458</u>	<u>405 652</u>
JUSTICE			
Administration.....	2 093	2 830	3 237
Administration des palais de justice et prisons.....	8 740	10 425	12 901
Bureaux d'enregistrement.....	1 380	1 581	1 719
Cours de bien-être social.....	1 025	1 212	1 457
Juges des Cours provinciales.....	1 052	1 385	1 547
Officiers de justice.....	5 598	6 880	7 776
Poursuites au criminel.....	2 474	2 878	3 058
Sûreté provinciale du Québec.....	21 352	27 806	30 294
Divers.....	2 530	3 383	4 047
	<u>46 244</u>	<u>58 380</u>	<u>66 036</u>

ÉTAT 7 (suite)

	<i>(en milliers de dollars)</i>		
	<i>1966/67 Dépenses réelles</i>	<i>1967/68 Dépenses probables</i>	<i>1968/69 Crédits proposés</i>
REVENU			
Compensation payable aux municipalités pour tenir lieu du droit d'imposer une taxe sur la vente en détail	111 522	117 000	125 000
Direction de la taxe de vente	6 075	7 323	7 854
Direction des impôts	5 821	7 228	8 766
Remboursements à certains travailleurs autonomes d'une partie de leurs contributions en vertu du Régime de rentes du Québec	—	750	2 250
Divers	1 433	1 540	1 707
	<u>124 851</u>	<u>133 841</u>	<u>145 577</u>
SANTÉ			
Assistance publique	4 204	6 977	6 827
Assurance-hospitalisation	372 317	432 241	463 511
Prévention et traitement de la tuberculose	8 755	8 576	8 272
Prévention et traitement des maladies mentales	71 741	78 667	86 661
Programme conjoint de santé publique	9 955	10 069	11 691
Recherche médicale	1 020	1 224	1 465
Soins médicaux et chirurgicaux	11 416	14 800	16 641
Subventions pour construction d'hôpitaux et autres fins	20 611	22 763	29 602
Unités sanitaires	5 829	7 207	9 025
Divers	3 958	5 523	6 426
	<u>509 806</u>	<u>588 047</u>	<u>640 121</u>
VOIRIE			
Administration	4 757	6,130	6 266
Entretien des ponts et construction de ponts semi-permanents	4 687	5 390	4 755
Entretien des routes	72 186	83 700	81 400
Subventions	1 633	4 000	4 400
Divers	788	770	548
	<u>84 051</u>	<u>99 990</u>	<u>97 369</u>

ÉTAT 8

BUDGET DES DÉPENSES pour l'exercice financier 1968/69

Sommaire du budget net

Dépenses ordinaires.....	\$2 362 293 200
Dépenses en immobilisations.....	265 804 000
Service de la dette.....	94 774 000
Amortissement.....	32 712 000
Total du budget net.....	\$2 755 583 200

Dépenses nettes de certains ministères comparées au budget net total

MINISTÈRES	Dépenses ordinaires	Dépenses en immobilisations	Total	%
	<i>(en millions de dollars)</i>			
Affaires municipales.....	36.9	—	36.9	1.3
Agriculture et colonisation.....	76.1	11.7	87.8	3.2
Éducation.....	695.4	10.7	706.1	25.6
Famille et bien-être social.....	405.6	1.6	407.2	14.8
Justice.....	66.0	—	66.0	2.4
Revenu.....	145.5	—	145.5	5.3
Santé.....	640.1	3.0	643.1	23.3
Travaux publics.....	28.8	36.0	64.8	2.3
Voirie.....	97.3	186.0	283.3	10.3
	2 191.7	249.0	2 440.7	88.5
BUDGET NET TOTAL.....			2 755.6	100.0

ÉTAT 9

BUDGET DES DÉPENSES pour l'exercice financier 1968/69

Sommaire du budget brut

Budget net total.....	\$2 755 583 200
Contribution du gouvernement fédéral.....	145 905 600
Autres contributions et remboursements.....	55 456 300
Budget brut total.....	\$2 956 945 100

Dépenses brutes de certains ministères comparées au budget brut total

MINISTÈRES	Budget net total	Contributions fédérales	Autres contributions et remboursements	Budget brut total	%
	<i>(en millions de dollars)</i>				
Affaires municipales.....	36.9	16.8	—	53.7	1.8
Agriculture et colonisation.....	87.8	11.8	0.8	100.4	3.4
Éducation.....	706.1	83.3	2.9	792.3	26.8
Famille et bien-être social.....	407.2	—	1.4	408.6	13.8
Justice.....	66.0	—	0.4	66.4	2.3
Revenu.....	145.5	—	5.2	150.7	5.1
Santé.....	643.1	12.5	6.9	662.5	22.4
Travail.....	11.8	7.1	—	18.9	0.6
Travaux publics.....	64.8	—	1.0	65.8	2.3
Voirie.....	283.3	10.3	6.8	300.4	10.1
Autres ministères - service de la dette, amortissement.....	303.1	4.1	30.0	337.2	11.4
Total.....	2 755.6	145.9	55.4	2 956.9	100.0

La part du Québec dans le déficit de la Compagnie de l'exposition universelle canadienne s'élèvera approximativement à \$110 millions. Le gouvernement a déjà versé, à titre d'investissement, des contributions se totalisant à \$15 millions. Cette année, un premier versement au montant

de \$31 millions sera appliqué au déficit. C'est une contribution additionnelle du gouvernement à l'un des événements marquants de l'histoire récente du Québec.

Le déficit budgétaire de \$252.4 millions et les déboursés non budgétaires de \$223.4 millions donnent un total de \$475.8 pour l'exercice 1968/69, dont il faut déduire la somme de \$21.9 millions pour la dépréciation et les autres régularisations; la somme à financer en 1968/69 s'établit donc à \$453.9 millions. Nous prévoyons, comme je viens de le mentionner, pouvoir emprunter \$240 millions pour nos propres fins à l'exclusion de celles de l'Hydro. Où trouver les \$213.9 millions d'écart ?

L'insuffisance du rendement des champs fiscaux que nous occupons, la nature des dépenses dont nous sommes responsables et l'état des marchés financiers ne nous laissent donc pas d'autre choix que d'accroître les impôts. En cherchant des sources additionnelles de revenus, nous avons préféré utiliser plusieurs impôts à la fois, plutôt que de tout concentrer sur l'impôt sur le revenu. En conséquence, nous proposons les modifications fiscales suivantes:

- Augmentation de 3 cents le gallon, à compter de minuit ce soir, de la taxe sur l'essence et sur l'huile à moteur diesel. Également, la retenue sur les carburants servant aux avions et aux moteurs stationnaires sera majorée de 1 cent le gallon. L'exemption présentement consentie aux cultivateurs est maintenue.
- Augmentation, à compter de minuit ce soir, de la taxe sur les tabacs, de 4/25 de cent par cigarette et augmentation proportionnelle de la taxe sur le tabac ouvré et sur les cigares.
- Augmentation, à compter de minuit ce soir, de 8 cents par gallon de bière du droit imposé aux brasseurs; majoration de 5% du prix des spiritueux (à l'exclusion des vins) et de la bière importée.
- Augmentation, au cours de l'année, des droits d'immatriculation des véhicules automobiles, selon un nouveau tarif qui sera progressif.
- Majoration à 1/5 de 1% du taux, à compter du 1er avril 1968, de la taxe sur le capital des compagnies ordinaires.
- Imposition pour les années 1968 et 1969 d'une surtaxe temporaire de 6% de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Quelques remarques s'imposent au sujet de la surtaxe de 6% de l'impôt sur le revenu des particuliers.

D'abord, il s'agit d'une majoration temporaire.

En second lieu, il ne s'agit pas d'une augmentation des taux de l'impôt sur le revenu des particuliers, mais d'une surtaxe portant sur l'impôt lui-même. Cette majoration ne s'applique qu'à l'impôt provincial, qui représente environ 50% de l'impôt fédéral de base. La majoration proposée équivaut à environ

3% de l'impôt fédéral de base, ce qui la rend sensiblement égale à la surtaxe de 3% que le gouvernement fédéral vient d'imposer.

Je tiens à souligner que la majoration temporaire de l'impôt sur le revenu des particuliers n'affecte en rien les célibataires dont le revenu ne dépasse pas \$2 000 ni les personnes mariées dont le revenu est de \$4 000 et moins. L'an dernier, nous avons détaxé ces contribuables à faible revenu, et il ne saurait être question de leur faire supporter quelque partie que ce soit du fardeau de cette majoration.

Enfin, voici cinq tableaux qui donnent une idée exacte des sommes que cette majoration ajoutera à l'impôt sur le revenu des particuliers, pour différentes catégories de contribuables.

TABLEAU « J »
MONTANT DE LA SURTAXE TEMPORAIRE DE 6%
QUE PAIERA UN CÉLIBATAIRE SANS PERSONNE À CHARGE
SELON DIVERSES CATÉGORIES DU REVENU TOTAL (1)

Catégorie de revenu total	Impôt actuel	Surtaxe temporaire
\$ 2 000	\$ —	\$ —
2 500	83.00	4.98
3 000	118.00	7.08
3 500	159.00	9.54
4 000	201.50	12.09
4 500	248.00	14.88
5 000	295.50	17.73
6 000	404.00	24.24
7 000	514.00	30.84
8 000	642.00	38.52
9 000	774.00	46.44
10 000	920.00	55.20
12 000	1 242.00	74.55
14 000	1 615.00	96.90
15 000	1 815.00	108.90
17 000	2 215.00	132.90
20 000	2 912.00	174.75
25 000	4 037.00	242.25
35 000	6 510.00	390.60
45 000	9 107.50	546.45
50 000	10 482.50	628.95
75 000	17 705.00	1 062.30
100 000	25 427.50	1 525.65

(1) Déduction uniforme de \$100 accordée à tous les contribuables.

TABLEAU « K »

MONTANT DE LA SURTAXE TEMPORAIRE DE 6%
 QUE PAIERA UNE PERSONNE MARIÉE SANS PERSONNE À CHARGE
 SELON DIVERSES CATÉGORIES DE REVENU TOTAL (1)

Catégorie de revenu total	Impôt actuel	Surtaxe temporaire
\$ 2 000	\$ —	\$ —
2 500	—	—
3 000	—	—
3 500	—	—
4 000	—	—
4 500	159.00	9.54
5 000	201.50	12.09
6 000	295.50	17.73
7 000	404.00	24.24
8 000	514.00	30.84
9 000	642.00	38.52
10 000	772.00	46.32
12 000	1 070.00	64.20
14 000	1 417.50	85.05
15 000	1 615.00	96.90
17 000	2 015.00	120.90
20 000	2 687.50	161.25
25 000	3 812.50	228.75
35 000	6 260.00	375.60
45 000	8 832.50	529.95
50 000	10 207.50	612.45
75 000	17 405.00	1 044.30
100 000	25 102.50	1 506.15

(1) Déduction uniforme de \$100 accordée à tous les contribuables.

TABLEAU « L »

MONTANT DE LA SURTAXE TEMPORAIRE DE 6%
 QUE PAIERA UNE PERSONNE MARIÉE AVEC DEUX PERSONNES À CHARGE
 BÉNÉFICIAIRE CHACUN D'UNE EXEMPTION DE \$550 (1)

Catégorie de revenu total	Impôt actuel	Surtaxe temporaire
\$ 2 000	\$ —	\$ —
2 500	—	—
3 000	—	—
3 500	—	—
4 000	—	—
4 500	76.00	4.56
5 000	111.00	6.66
6 000	193.00	11.58
7 000	286.00	17.16
8 000	393.00	23.58
9 000	503.00	30.18
10 000	629.00	37.74
12 000	905.00	54.30
14 000	1 225.00	73.50
15 000	1 400.00	84.00
17 000	1 795.00	107.70
20 000	2 440.00	146.40
25 000	3 425.50	205.53
35 000	5 985.00	359.10
45 000	8 530.00	511.80
50 000	9 905.00	594.30
75 000	17 075.00	1 024.50
100 000	24 745.00	1 484.70

(1) Déduction uniforme de \$100 accordée à tous les contribuables.

TABLEAU « M »

MONTANT DE LA SURTAXE TEMPORAIRE DE 6%
 QUE PAYERA UNE PERSONNE MARIÉE AVEC TROIS PERSONNES À CHARGE
 BÉNÉFICIAINT CHACUNE D'UNE EXEMPTION DE \$550 (1)

Catégorie de revenu total	Impôt actuel	Surtaxe temporaire
\$ 4 500	\$ 41.25	\$ 2.48
5 000	72.50	4.35
6 000	146.00	8.76
7 000	234.00	14.04
8 000	332.00	19.92
9 000	442.00	26.52
10 000	557.00	33.42
12 000	822.50	49.35
14 000	1 129.00	67.74
15 000	1 304.00	78.24
17 000	1 685.00	101.10
20 000	2 316.00	138.96
25 000	3 441.00	206.46
35 000	5 847.50	350.85
45 000	8 379.00	502.74
50 000	9 754.00	585.24
75 000	16 910.00	1 014.60
100 000	24 566.00	1 473.96

(1) Déduction uniforme de \$100 accordée à tous les contribuables.

TABLEAU « N »
MONTANT DE LA SURTAXE TEMPORAIRE DE 6%
QUE PAIERA UNE PERSONNE MARIÉE AVEC QUATRE PERSONNES À CHARGE
BÉNÉFICIAIRE CHACUNE D'UNE EXEMPTION DE \$550 (1)

Catégorie de revenu total	Impôt actuel	Surtaxe temporaire
\$ 4 500	\$ 11.00	\$ 0.66
5 000	38.50	2.31
6 000	104.00	6.24
7 000	184.50	11.07
8 000	276.50	16.59
9 000	382.00	22.92
10 000	492.00	29.52
12 000	746.00	44.76
14 000	1 040.00	62.40
15 000	1 207.50	72.45
17 000	1 575.00	94.50
20 000	2 192.50	131.58
25 000	3 317.50	199.05
35 000	5 710.00	342.60
45 000	8 227.50	493.65
50 000	9 602.50	576.15
75 000	16 745.00	1 004.70
100 000	24 387.50	1 463.25

(1) Déduction uniforme de \$100 accordée à tous les contribuables.

Les modifications fiscales que je viens d'annoncer rapporteront pour l'exercice financier 1968-69, la somme de \$158.8 millions tel qu'il appert au tableau « O ».

En outre, nous proposons l'accélération des versements trimestriels de l'impôt sur les compagnies de façon que le premier versement devienne exigible le 15^{ième} jour du 3^{ième} mois suivant le début de l'exercice financier d'une compagnie. Pour l'année de transition, postérieurement au 15 mai 1968, les versements devront être faits à intervalles de deux mois et demi. Cette accélération des remises n'est pas un impôt supplémentaire mais permettra d'accroître, pour l'exercice 1968-69, les recettes fiscales de \$27.5 millions provenant des compagnies. Une mesure analogue vient d'ailleurs d'être prise par le gouvernement fédéral.

À compter du 1^{er} avril 1968, les verres correcteurs et les lentilles cornéennes ne seront plus sujets à la taxe de vente dont ils étaient frappés depuis la directive de novembre 1965, lorsqu'achetés chez les opticiens ou opticiens d'ordonnance. Ces articles de même que les dentiers et les appareils auditifs seront exemptés de la taxe.

TABLEAU « O »

MODIFICATIONS FISCALES PROPOSÉES POUR L'EXERCICE
1968-69

	<i>(en millions de dollars)</i>
Taxe sur les carburants.....	42.2
Taxe sur le tabac.....	25.7
Droits sur la bière et majoration du prix des spiritueux et de la bière importée.....	15.0
Taxe sur le capital des compagnies.....	13.5
Immatriculation des véhicules.....	24.0
Surtaxe temporaire de 6% de l'impôt sur le revenu des particuliers.....	38.4
TOTAL.....	158.8

L'état 6 donne le budget des revenus pour l'exercice financier 1968-69 en tenant compte des ajustements fiscaux dont je viens de parler: l'état 5 récapitule les revenus et les dépenses pour l'exercice 1968-69. On y remarque que l'excédent aux comptes ordinaires s'élève à \$199 673 900, alors que le déficit budgétaire aux comptes ordinaires et d'immobilisations sera de \$66 130 100. En y ajoutant le montant requis pour les opérations non budgétaires, soit \$223 400 000, et en y retranchant \$21 900 000 concernant la dépréciation et autres régularisations, nous atteignons la somme de \$267 630 100. J'ai mentionné précédemment que nous espérons emprunter \$240 000 000, ce qui laisse un solde de \$27 600 000.

Quant à ce solde, nous comptons émettre, au cours du prochain exercice, des titres accessibles au petit épargnant et adaptés à ses besoins et à ses goûts. Nous poursuivons l'examen d'un mode d'émission d'obligations à tirage. Le principal problème que pose l'émission de tels titres au Québec en est un de distribution.

On aurait tort de croire que des disponibilités additionnelles pourraient provenir des crédits périmés, inévitables dans un budget de cette importance. L'expérience des dernières années démontre que les budgets supplémentaires, tout aussi inévitables, les absorbent généralement.

Au cours de l'exercice qui s'achève, j'ai annoncé que nous allions étudier le réaménagement de l'impôt foncier afin d'en donner une plus large part aux municipalités. Malheureusement, notre situation budgétaire ne nous permet pas, pour le moment, de donner suite à ce projet. En effet, le retrait total ou partiel du champ de l'impôt foncier par les commissions scolaires au bénéfice des municipalités devrait être accompagné d'un accroissement des

subventions aux commissions scolaires. Mais nos budgets sont déjà grevés à la limite. En somme, il nous faudra attendre le résultat des prochains arrangements fiscaux avant de donner suite à tout projet de réaménagement de l'impôt foncier.

Nous avons dit au cours des réunions du Comité du régime fiscal portant sur l'étude du rapport Carter, que le Québec était disposé à collaborer avec les autres gouvernements au pays en vue d'améliorer la structure du régime fiscal actuel. Le moment venu, nous proposerons même des réformes qui permettront d'accroître les revenus de l'État tout en assurant une meilleure distribution du fardeau de l'impôt.

En attendant, les municipalités devront, comme nous le faisons nous-mêmes, s'imposer des sacrifices et réduire à la limite leurs budgets de dépenses. Toutefois, au cours du prochain exercice, elles recevront une augmentation substantielle du produit de la taxe de vente.

Pour l'exercice 1967-68, les municipalités recevront, conformément à la loi actuelle, \$111 millions en guise de compensation pour leur part de la taxe de vente, même si leur quote-part est estimée à \$117 millions. La différence, c'est-à-dire \$6 millions, sera portée à leur crédit et s'ajoutera aux montants de \$8.5 millions se rapportant à l'exercice 1965-66 et \$8 millions couvrant l'exercice 1966-67, pour former un total de \$22.5 millions. Le Tableau « P » indique le calcul de l'excédent à être remis aux municipalités.

TABLEAU « P »

EXCÉDENT DE LA QUOTE-PART MUNICIPALE DE LA TAXE DE VENTE
SUR LES MONTANTS EFFECTIVEMENT VERSÉS DE
1965-66 à 1967-68

Exercice financier	Quote-part des municipalités	Montants versés	Excédent à remettre
1965-66.....	104.6	96.1	8.5
1966-67.....	111.5	103.5	8.0
1967-68 (1).....	117.0	111.0	6.0
TOTAL.....	<u>333.1</u>	<u>310.6</u>	<u>22.5</u>

(1) Prévision

Cet excédent de \$22.5 millions doit être remis, en vertu de l'article 38 de la *Loi de l'impôt sur la vente en détail*, après la fin du présent exercice, en proportion de la population des municipalités. L'excédent sera remis sur une période de trois ans à compter de l'exercice 1968-69. Au cours du prochain exercice, les municipalités recevront en conséquence \$7.5 millions à même cet excédent.

En outre, tout excédent qui pourra dorénavant s'accumuler au cours d'un exercice sera remis en entier aux municipalités, en proportion de leur population, à la fin de chaque exercice. C'est dire que les municipalités recevront, pour l'exercice 1968-69, le plein montant de leur quote-part de la taxe de vente, soit \$125 millions, ou le quart des recettes totales de la taxe de vente qui sont estimées à \$500 millions.

En somme, les municipalités recevront pour 1968-69 la somme de \$132.5 millions, comparativement à \$111 millions en regard de l'année 1967-68.

En plus des états dont j'ai fait mention précédemment, vous trouverez trois autres états (7, 8 et 9) concernant des comparaisons et des analyses de dépenses nettes et brutes du gouvernement.

CONCLUSION

L'année 1968 marquera la reprise des discussions avec le gouvernement fédéral relativement au partage des ressources fiscales. La réunion de l'automne 1966 avait apporté un rajustement des paiements de péréquation, un certain élargissement des champs d'imposition et un accroissement des versements inconditionnels. Néanmoins, le gouvernement fédéral s'y était refusé à considérer un transfert de ressources fiscales correspondant aux conclusions très nettes du Comité du régime fiscal.

Deux faits importants doivent être notés à ce propos. Le premier est la publication du rapport Carter et les consultations préliminaires qui l'ont suivi entre les deux ordres de gouvernement. Le deuxième est l'accord intervenu le 7 février dernier pour la tenue d'une conférence constitutionnelle permanente en vue d'une révision de la constitution canadienne.

Il ressort des entretiens consécutifs au rapport Carter un certain nombre de points qu'il convient de souligner.

Extrêmement important par l'ampleur des sujets traités, le volume massif des recommandations, le nombre des travaux annexés et le caractère radical des suggestions, ce rapport est en même temps très décevant pour les provinces et nettement préjugé en faveur de la fiscalité fédérale. Nous y voyons la démonstration probante que des études de cette envergure, tenant à tout un système, ne devraient jamais être entreprises sans la participation des provinces.

Tous les gouvernements provinciaux ont donc exprimé leur opposition à l'acceptation globale du rapport que recommandaient les commissaires, et formulé des réserves au sujet d'un très grand nombre de ses recommandations. Ces réserves ont été faites avant, pendant et depuis les deux dernières conférences entre les ministres des Finances. Malheureusement, les provinces en sont encore à attendre une indication de la position que prendra le gouvernement fédéral à ce propos, celui-ci ne leur ayant donné que des indications extrêmement vagues et qui font craindre que le gouvernement fédéral n'annonce unilatéralement une politique quelconque, ce qui mettrait les provinces en face d'un fait accompli.

Ces observations nous conduisent à souligner à nouveau le besoin de plus en plus évident et de plus en plus urgent d'une nouvelle constitution canadienne. Restant dans le domaine proprement financier, il nous faut affirmer certains principes fondamentaux.

1° Sans révision constitutionnelle, les provinces resteraient limitées à la seule taxe directe, ce qui les forcerait, vu la nature et l'ampleur de leurs besoins, à répéter la demande que nous avons dû faire en 1966 de 100% de l'impôt sur le revenu, de 100% de l'impôt sur les corporations et de 100% de l'impôt successoral.

2° Cette position est la seule constitutionnellement tenable dans l'état actuel des choses, même si elle n'est pas la position idéale. Elle n'est pas idéale parce qu'elle est trop dissociée — quant aux impôts sur le revenu et sur les corporations — des leviers d'accélération et des freins d'arrêt que constituent la politique monétaire, le contrôle du taux de l'intérêt et les subventions liées au commerce international comme à l'économie interne du pays; elle est cependant la seule constitutionnellement tenable si on prétend enserrer plus longtemps les provinces dans la constitution actuelle, dont tout le poids a pour résultat de les placer sous la dépendance du gouvernement fédéral.

3° Si le gouvernement du Québec doit, comme le réclame sa population, mettre au premier plan de ses préoccupations, et leur affecter des impôts plus lourds, la promotion de l'homme et le développement économique, il s'ensuit que le gouvernement fédéral, qui ne peut rester étranger aux intérêts de cette même population, ne devrait pas hésiter dans une nouvelle constitution à reconnaître au Québec les sources de taxation nécessaires au respect de ses compétences et de sa hiérarchie des valeurs.

4° En théorie, même en régime fédératif, tout État doit au départ avoir accès à toutes les sources de taxation. En pratique, un aménagement est nécessaire entre les deux ordres de gouvernement. Cet aménagement comporte forcément des champs exclusifs de taxation, ainsi les douanes au pouvoir fédéral et l'impôt foncier au pouvoir provincial. Mais il y a toujours, et il devra toujours y avoir, des champs de taxation communs. Historiquement,

il est prouvé que le rendement fiscal de ces divers champs est appelé à varier avec les techniques et l'innovation. Mais ce qui ne varie pas, ce sont les besoins fondamentaux de la population: justice, éducation, santé, bien-être. Ce sont ces valeurs qui ont donc priorité et auxquelles les ressources fiscales doivent s'adapter comme des moyens au but poursuivi.

5° Les relations économiques internationales sont généralement, et avec raison, confiées au gouvernement fédéral à cause de leur liaison avec les douanes, les tarifs, l'exportation, le change, la monnaie, pour ne nommer que ceux-là, tandis que les investissements internes, le développement, les industries d'extraction et de transformation et les services sont de compétence provinciale par suite de leur implantation locale et des immobilisations qu'ils entraînent. Ceci commande une relation nécessaire entre les ressources fiscales et les responsabilités législatives, elles-mêmes fonction des conditions sociales, ethniques, historiques, territoriales et culturelles. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a demandé, à la conférence constitutionnelle de février dernier, à la fois une révision des compétences et une révision des institutions fédératives en vue d'une meilleure coordination des forces, d'une harmonisation constante des politiques et d'une efficacité accrue des mécanismes administratifs.

Tous nos efforts tendent vers une constitution nouvelle, qui répondrait aux aspirations et aux besoins de tous les Canadiens en ce dernier tiers du 20e siècle. Mais on se fait grandement illusion si l'on croit que le peuple du Québec se résignerait à attendre le résultat de négociations globales pour guérir un mal qui a été diagnostiqué par le Comité du régime fiscal il y a déjà deux ans: le déséquilibre entre les responsabilités actuellement assumées par les provinces et leurs ressources fiscales.

Il est donc urgent de reprendre les pourparlers sur ce point précis du partage des impôts, afin d'en arriver à un transfert net de ressources fiscales qui devra entrer en vigueur le premier avril 1969. Les nouvelles augmentations d'impôts que les provinces doivent se résoudre à décréter l'une après l'autre constituent la meilleure preuve de cette urgence.

À la conférence constitutionnelle permanente, notre gouvernement continuera de présenter le point de vue réfléchi, objectif et réaliste qui convient à sa population, à l'ancienneté de son établissement en terre d'Amérique, à sa connaissance vécue des vicissitudes historiques et aux aspirations très modernes et très profondément humaines de sa jeunesse. Le fédéralisme est un système politique qui comporte des éléments d'une valeur incontestée. Mais ses modalités, comme celles de tous les autres systèmes, doivent être rajeunies, rénovées et modernisées en certaines de leurs parties et de leurs fonctions. Les incidences fiscales et les mécanismes financiers sont des rouages essentiels à une saine politique: ceux imaginés il y a cent ans sont aujourd'hui dépassés pour toujours.

Ce que notre gouvernement et notre province requièrent du Canada, c'est donc une mise à jour rapide et complète de la constitution. Ce que nous demandons à la population québécoise, c'est une objectivité croissante qui, seule, lui assurera une prospérité croissante. L'honnêteté m'oblige à dire que la conjoncture présente en est une d'austérité, de frugalité, de modération et de coopération. C'est là une contrainte universelle et le Québec ne saurait y échapper.

Trop de gens vivent au-delà de leurs moyens et attendent de l'État des gratuités et des miracles.

Trop de gens s'illusionnent sur la permanence de la prospérité, des augmentations de salaires, de dividendes, de revenus et de profits.

Trop de gens oublient que le progrès économique se conquiert par le travail, par l'épargne, par la solidarité, par la continuité de l'effort personnel et collectif.

La population doit savoir que le gouvernement du Québec, comme celui du Canada et comme ceux de tout le monde occidental, s'inquiète fortement de l'accroissement du chômage, de l'augmentation du coût de la vie, de la hausse des taux d'intérêt, de l'amélioration insuffisante de la productivité, de l'escalade des salaires et des prix.

La population doit savoir que les États, comme les individus, doivent payer leurs dettes et honorer leurs engagements. En fin de compte, c'est toujours la population elle-même qui s'acquitte de ce devoir par le truchement des taxes et des impôts. Et c'est également la population qui, par les services qu'elle exige de l'État, détermine le niveau de la fiscalité.

Les solutions trop faciles n'en sont pas. Nous sommes tous solidaires; gouvernement, opposition, population, employeurs ou employés, nous avons tous le même intérêt et le même but: le progrès dans le réalisme, deux mots que j'employais au début de cet exposé et qui restent la marque de toute notre politique.